

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 juin 2021

Le 8 juin 2021 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic d'Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation : 2 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 29

Votants : 34

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, M. DANAY, M. MARTINEZ, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. CHAMBOLLE, Mme SAULNIER, M. DUBOURDIEU, M. POHL, M. BELLIARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, M. PERUCHO, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO

Pouvoirs :

Mme CALATAYUD à M. DUBOURDIEU
Mme JOLY à M. DEVOS
M. MARTIN à M. DE GONNEVILLE
Mme DUBARRY à M. BAGNERES
Mme MARENZONI à M. PAIN

Absents :

Mme CHAPPARD
Mme CAZAUX
Mme GUILLERM
M. FRANCOIS

Secrétaire de séance : Mme BATS

EAU POTABLE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2021-70DEL) Autorisation de déclarer sans suite la délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable sur les Communes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECLARE SANS SUITE** la délégation de service public relative à la gestion du service public de l'eau potable sur les communes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

2021-71DEL) Principe du recours à une délégation de service public relative à la gestion du service public de l'eau potable sur les Communes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios

A la demande des Conseillers communautaires, les avis des différentes Commissions sont consultables à la COBAN ou pourront leur être communiqués par voie électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public afin d'assurer la gestion du service public de l'eau potable sur les communes d'Andernos-les-Bains, Audenge, Biganos, Lanton et Mios pour une durée de 9 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification adressé au Délégué ;
- **AUTORISE** le Président à lancer une procédure de passation et de mise en concurrence pour l'attribution de la délégation de service public et à prendre toutes les mesures et à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure, et notamment sur la base des avis de la Commission, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

2021-72DEL)Service de l'eau potable d'Andernos-les-Bains – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public d'ANDERNOS-LES-BAINS ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-73DEL)Service de l'eau potable d'Arès – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public d'ARES ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-74DEL)Service de l'eau potable d'Audenge – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public d'AUDENGE ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-75DEL)Service de l'eau potable de Biganos – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société VEOLIA pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public de BIGANOS ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-76DEL)Service de l'eau potable de Lanton – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public de LANTON ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-77DEL)Service de l'eau potable de Lège-Cap Ferret – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société AGUR pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public de LEGE-CAP FERRET ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-78DEL)Service de l'eau potable de Marcheprime – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société AGUR pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public de MARCHEPRIME ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

2021-79DEL)Service de l'eau potable de Mios – Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ***PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2020 du contrat de délégation de service public de MIOS ;***
- ***DIT que la présente délibération ne constitue pas un quitus donné au délégué quant à l'exécution du service.***

**2021-80DEL) Tarification de l'eau potable de la Commune de Biganos –
Définition de la part de la collectivité applicable à partir du 1^{er}
juillet 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE la grille tarifaire de la part collectivité pour les tarifs de l'eau potable, pour une application à compter du 1^{er} juillet 2021 ;**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

**2021-81DEL) Vente aux enchères de véhicules – Autorisation de mise aux
enchères en ligne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE la vente des véhicules dont la valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € ;**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes correspondants.**

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**2021-82DEL) Vente aux enchères de matériel de réforme et de biens mobiliers
Autorisation de mise aux enchères en ligne**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE la vente des matériels dont la valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € ;**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes correspondants.**

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX-EQUIPEMENTS ET GRANDS PROJETS (Rapporteur : M. ROSAZZA)

2021-83DEL) Réhabilitation du siège de la COBAN – Marché de maîtrise d'œuvre – Modification en cours d'exécution - Mission complémentaire pour le parking public du site des Colonies – Autorisation de signature de l'acte modificatif n° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE les termes de l'acte modificatif n° 2 ;**
- **HABILITE la 1^{ère} vice-Présidente en charge des « Finances publiques » à signer l'acte modificatif et toute pièce s'y rapportant.**

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

MOBILITE DURABLE-TRANSPORTS (Rapporteur : M. DANÉY)

2021-84DEL) Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le règlement d'intervention ;
- **AUTORISE** le vice-Président en charge de la « Mobilité durable et des Transports » à signer tout document afférent à la mise en place de ce fonds d'aide.

Vote :

Pour : 32

Contre : 1 (M. POHL, Commune d'Audenge)

Abstention : 1 (Mme SAULNIER, Commune d'Arès)

2021-85DEL) Mise en place d'un Comité des Partenaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un Comité des partenaires avec les parties prenantes de la mobilité sur le territoire de la COBAN ;
- **ADOpte** la composition dudit Comité.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE/EMPLOI

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

2021-86DEL) ZAC Mios Entreprises – Vente du lot n° 27 – Compromis de vente entre la société MUSCHA et la SEPA – Clause de substitution du vendeur entre la SEPA et la COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la vente du terrain à la SCI MUSCHA au prix de 30€ HT/m² soit la somme de 235 860€ HT ;
- **APPROUVE** les délais respectifs de 18 mois et de 24 mois accordés à la SCI MUSCHA pour déposer son dossier de financement auprès de trois organismes bancaires et son permis de construire, à la date de signature de la promesse de vente ;

- **APPROUVE la clause de substitution du vendeur entre la SEPA et la COBAN ;**
- **APPROUVE le Cahier des Clauses de Cession de Terrains (CCCT) annexé à la décision ;**
- **DESIGNE Maître DURON, notaire à Biganos, comme notaire de la COBAN pour ce dossier ;**
- **HABILITE le vice-Président en charge du « Développement économique et touristique/Emploi » à signer le CCCT, la promesse de vente, l'acte de vente et les pièces afférentes.**

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

➤ Décisions du Bureau communautaire

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 10 juin 2021

Le Président de la COBAN,

